

SEANCE DU 22 AOUT 2016

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, DEVEYER Nicole, JESUPRET Suzanne, FONTES Jean-Marc, BAREIL Bruno, SELARIES Pierre, BAREIL Marc

Absents (représentés) : MM FOURQUET Dominique, DERKAOUI Abdelkader

Secrétaire de séance : SELARIES Pierre

Date de la convocation : 08 août 2016

Début de séance : 20h45

- **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE AU SYNDICAT SUD ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE**

Le conseil municipal ;

- Décide de donner son accord à l'adhésion de la commune de Saint Hilaire au Syndicat Sud oriental des Eaux de la Montagne Noire, et l'extension du périmètre ainsi induite dans les termes spécifiés par la délibération prise par le Syndicat le 30 juin 2016.
- Décide de mandater Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette extension.

Voté à l'unanimité.

- **MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CCPLM**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de modification statutaire de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve la modification

Voté à l'unanimité.

- **RAPPORTS ANNUELS DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015**

Madame le Maire présente aux conseillers les rapports de l'eau et de l'assainissement et le soumet au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Adopte le rapport

Voté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture des diverses primes qui nous été attribuées :

- 2 632,13 € ont été donnés comme prime pour la station d'épuration par l'Agence de l'eau.
- 1 856,05 € de surtaxe d'assainissement donné par la Lyonnaise des Eaux comme prime.
- 2 644,30 € de surtaxe d'eau de janvier à juin 2016 versé par la Lyonnaise des Eaux comme prime.

- **ACHAT D'UNE TABLE DE TENNIS DE TABLE**

Le conseil municipal étudie le devis établi pour l'association du tennis de table

- Coût d'une table de pingpong avec jeux de raquettes et balles : 266,96 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve le devis

Voté à l'unanimité.

- **INTEGRATION DE LA PARCELLE ZC 59 DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Madame le Maire présente aux conseillers la proposition de la Préfecture de l'Aude d'incorporer la parcelle ZC 59 dans le domaine communal après l'affichage réglementaire de 6 mois en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve la proposition

Votée à l'unanimité.

- **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU CDG.**

Madame le Maire présente la convention de remplacement de la gérante de l'agence postale durant ses congés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ Approuve la convention

Votée à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Un devis de nettoyage de la toiture de l'église pour un montant de 392,00 € TTC établi par M. CHAUVET Claude est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux et validé.
- Le Conseil municipal a abordé, plusieurs points, à savoir : les problèmes de dégradations dans et autour de la salle des jeunes, incivilités récurrentes dans le village, la question du chemin communal du Riatou et la disparition des lignes d'autocar, dont les compétences appartiennent au conseil départemental.